Nations Unies A/61/587

Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 117 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/ES-10/L.19

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/ES-10/L.19 (A/C.5/61/12).

2. Le Comité consultatif note que les demandes formulées dans le projet de résolution se rapportent au sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) du programme 2 (Affaires politiques) du plan-programme de l'exercice biennal 2006-2007[1] (voir A/C.5/61/12).

3. On trouve aux paragraphes 4 et 5 de l'état présenté par le Secrétaire général le détail des sommes, d'un montant total de 131 200 dollars, nécessaires pour la mise en œuvre du projet de résolution.

4. Le Comité consultatif a demandé des renseignements, qui lui ont été donnés, sur l'état des dépenses engagées au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2006-2007. **Au vu de cette information et compte tenu de la possibilité de s'assurer le concours d'autres entités du système des Nations Unies actives dans le domaine concerné, le Comité estime que les dépenses occasionnées par le projet de résolution devraient être financées, dans la mesure du possible, au moyen de ressources déjà prévues, et qu'il devrait en être rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget-programme pour 2006-2007.**

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* et rectificatif (A/59/6/Rev.1 et Corr.1).

06-62265 (F) 211106 211106